

Territoire → Mardi 13 juin, à Peyrole, se déroulait le lancement officiel du Schéma de Cohérence Territoriale sur le Pays Vignoble gaillacois, Bastides et Val Dadou.

Le Pays Vignoble gaillacois lance le premier SCoT du département

C'est une première sur le Tarn. Le Pays Vignoble gaillacois, Bastides et Val Dadou met en place sur son territoire un SCoT. Le Schéma de Cohérence Territorial est un outil qui va permettre d'organiser l'habitat, les déplacements, les activités économiques et l'urbanisation à l'échelle du Pays. "La définition d'une politique d'aménagement et de partage du territoire est indispensable" explique Pascal Neel, président de la commission "Urbanisme et habitat" du Pays. "Notre territoire est en plein essor mais cela peut s'avérer dangereux si les élus ne prennent pas en main ce développement !"

Le lancement officiel du SCoT s'est déroulé mardi 13 juin à Peyrole. Le préfet Ceccaldi était présent et a salué ce véritable "challenge de développement durable." Il a présenté son soutien à cette démarche. M. Jouve, sous-préfet, a en effet précisé : "ce n'est pas une initiative simple mais elle est courageuse et les services de l'Etat seront présents pour vous accompagner dans ce projet."



Deux années de travail

Un projet qui va encore demander beaucoup de travail. Avant le montage du dossier de SCoT et sa validation administrative, il s'agit, tout d'abord, de définir un diagnostic territorial partagé. Pour cela, des ateliers thématiques vont être rapidement mis en place sur les thèmes suivants :

- environnement et paysage
- politique foncière, habitat, économie et services aux personnes

■ déplacements

Le but est d'arriver à identifier les atouts et les faiblesses du territoire. De ce diagnostic, découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il rassemble les objectifs de développement durable que les élus ont retenus pour leur territoire.

Pour les atteindre, les moyens déployés seront exposés dans le document d'orientations. Ces deux documents devraient être prêts pour la fin 2007. L'approbation définitive du SCoT est,

elle, prévue pour juillet 2008. "Encore deux années intenses de travail !" a expliqué Pascal Neel. Mais la motivation est grande. Le président de la commission "Urbanisme et habitat" du Pays est avant tout agriculteur et pour lui, le SCoT jouera un rôle capital pour sa profession et la gestion du foncier. "Les espaces consacrés à l'activité agricole se réduisent considérablement et les conséquences économiques et environnementales sont importantes. Nous devons réguler ce phénomène pour concilier activité agricole et développement urbain, projets individuels et équilibre collectif."

S. LENOBLE

Quelques chiffres...

- 62 communes avec :
4 communautés de communes et 6 communes isolées
- 62 000 habitants
- 1 200 km² soit 1/5 du département du Tarn